

Devoir d'informer de l'intermédiaire d'assurance

(art. 45 LSA)

1 Nom et adresse

.....

.....

.....

.....

.....

ou voir la carte de visite ci-jointe.

2 Liens contractuels

Les conseillers à la clientèle sont employés contractuellement par la CSS Assurance SA (ci-après assureur). En tant qu'intermédiaires d'assurance liés (ci-après intermédiaires), ils travaillent sur mandat de la CSS Assurance SA, Tribschenstrasse 21, 6005 Lucerne.

3 Couverture d'assurance

La couverture d'assurance provient exclusivement de l'assureur, avec les exceptions suivantes:

- **Assurances de protection juridique:** couverture d'assurance par Orion Compagnie d'Assurance de Protection Juridique SA, Aeschenvorstadt 50, 4051 Bâle.
- **Assurance pour hôtes:** couverture d'assurance par Européenne Assurances Voyages, succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, St. Alban-Anlage 56, 4052 Bâle.
- **Assurance en cas de décès ou d'invalidité par maladie:** couverture d'assurance par Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, St. Alban-Anlage 26, 4052 Bâle.

4 Formation et perfectionnement

Au besoin, les conseillers à la clientèle donnent des informations au sujet de leur formation.

5 Responsabilité en cas de négligence, faute ou renseignements inexacts

Tous les intermédiaires de l'assureur s'efforcent de fournir des renseignements exacts et de ne pas commettre d'erreur ou de négligence. Si, malgré tout, des erreurs surviennent, c'est l'assureur qui est responsable pour ses intermédiaires. Si la couverture d'assurance est garantie par d'autres compagnies (cf. chiffre 3), celles-ci peuvent aussi être tenues pour responsables.

6 Traitement des données personnelles

Les sociétés du Groupe CSS (CSS Assurance-maladie SA, CSS Assurance SA, ci-après appelées Groupe) utilisent les données des personnes assurées ressortant des documents de proposition pour l'examen du risque, le traitement du contrat, le conseil personnalisé aux patients et le suivi, ainsi que le développement de produits et de services et le marketing.

Aucune information personnelle n'est fournie à des tiers étrangers au Groupe. Il n'y a d'exception que lorsque la transmission de données est prévue légalement ou si la personne assurée l'autorise. Les données sont traitées par le Groupe et les personnes qu'il mandate (outsourcing) sous forme électronique ou sur papier. Elles sont conservées aussi longtemps que cela est nécessaire pour le traitement des affaires ou prescrit légalement.